



# Qu'est-ce qu'un Service des publics et un Service éducatif ?

La scène nationale participe au développement de la place des arts et de la culture au sein des établissements scolaires, à la fidélisation des publics dès le plus jeune âge et à l'épanouissement des élèves. Pour mener à bien cet engagement le Service des publics de la scène nationale comprend un Service éducatif avec deux enseignants missionnés par le Rectorat pour assurer un lien permanent et privilégié entre la scène nationale et les établissements scolaires. Cette aide précieuse permet de faire connaître les missions de la scène nationale, ses ressources et ses propositions artistiques afin de favoriser et promouvoir une fréquentation active des enseignants et de leurs élèves. Conseils et réalisation de dossiers pédagogiques, aides au montage de projet éducatif permettent une adéquation pertinente entre les objectifs d'éducation artistique inscrits dans nos missions et les enjeux de l'action culturelle au cœur de l'École.

Le Service éducatif de la scène nationale a ouvert en 1999. Aujourd'hui, il se compose de deux enseignants missionnés par la DAAC auprès du service des publics : Saad Bellaj pour le théâtre et Claire Pavy pour les arts du mouvement.

## POUR VOUS ACCOMPAGNER

→ **Marine Lacombe, chargée des relations avec le public** est disponible pour vous présenter la saison, vous conseiller sur les spectacles et répondre au mieux à vos attentes. Sur rendez-vous, elle peut intervenir au sein de votre établissement (CDI, salle des professeurs, ...) et imaginer avec vous le parcours qui conviendrait le mieux à votre groupe, autour de spectacles et d'actions du type :

- interventions en classe et préparation des élèves à la sortie,
- visites du Théâtre Molière, découverte des lieux et de ceux qui le font vivre. Les coulisses, la scène, la salle de répétition... un parcours idéal pour permettre aux élèves de mieux appréhender les spectacles qu'ils vont découvrir,
- rencontres avec les artistes dans votre classe (sur demande et selon la disponibilité des équipes artistiques),
- rencontres avec des professionnels du spectacle vivant (techniciens,...),
- élaborer ensemble des projets éducatifs et culturels,

→ **Des fiches pédagogiques** selon les spectacles seront à votre disposition tout au long de la saison. Elles collecteront un certain nombre d'informations sur chaque spectacle proposé aux scolaires (presse, liens internet, biographies, photos,...), ainsi que des pistes pédagogiques.

→ Le Théâtre Molière-Sète, scène nationale archipel de Thau via son Service éducatif propose des actions de formation à l'intention des enseignants dans le cadre du **Plan Académique de Formation** mis en œuvre par la DAFPEN.



## POUR NOUS CONTACTER

### Service éducatif du Théâtre Molière-Sète, scène nationale archipel de Thau

serviceeducatif@tmsete.com / 04 67 18 68 64

#### Saad Bellaj

Enseignant missionné Théâtre

saad.bellaj@ac-montpellier.fr / 06 22 18 08 17

#### Claire Pavy

Enseignante missionnée Arts du mouvement

claire.moisson@ac-montpellier.fr / 06 73 35 87 20

### Théâtre Molière-Sète, scène nationale archipel de Thau

#### Marine Lacombe

Chargée des relations avec le public

marinelacombe@tmsete.com / 04 67 18 53 22

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

### → Côté projets, parcours, dispositifs :

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter Marine Lacombe afin d'envisager ensemble la mise en place, l'élaboration du projet et déterminer nos possibilités d'intervention en fonction de vos attentes. Vous pouvez vous manifester dès le mois de juin et tout au long de la saison (en fonction des dispositifs).

### → Côté sorties scolaires :

**Que vous veniez régulièrement au TMS ou ponctuellement avec vos élèves, en temps scolaire ou hors temps scolaire la place est à 8€ par élève et par représentation.**

Nous continuons à proposer des places pour les parents et adultes accompagnateurs sur l'ensemble de la programmation, la place est de 10€ à 14€ en fonction du spectacle (dans la limite des places disponibles).

### La sortie scolaire au Théâtre Molière-Sète, scène nationale archipel de Thau

→ Constituer un groupe de **10 élèves minimum**, sous la responsabilité d'un enseignant.

Plusieurs enseignants d'un même établissement peuvent se regrouper pour composer un parcours de spectacles et le partager à condition que le nombre d'élèves soit identique sur chacun des spectacles. Le ou les enseignants peuvent constituer un parcours pour des classes de niveaux différents.

→ Les enseignants accompagnateurs bénéficient d'une place exonérée par spectacle **sur la base d'un enseignant pour 10 élèves.**



# Quelles propositions pour la saison prochaine ?

**Nous vous proposons des dispositifs structurés pour faire découvrir le spectacle vivant à vos élèves, nous pouvons tout aussi bien construire une action ensemble, à vous de choisir !**

## **CHOIX DES DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION**

Merci de nous indiquer si vous êtes intéressés par un des dispositifs d'éducation artistique soutenus par le Conseil Départemental de l'Hérault, la DAAC, ou la DRAC Occitanie.

### **→ Pour les collégiens :**

*Du Collège à la Scène* : ce dispositif du Conseil Départemental de l'Hérault fait partir des A.E.T Chemins de la culture. Il est organisé autour d'un spectacle de la saison choisi par le professeur sur une sélection de spectacles proposés par la Scène Nationale (cf. fiche de réservation). Il s'articule autour de 4 temps de rencontres : une intervention pour présenter le dispositif, le parcours et les métiers du spectacle ; une rencontre/atelier de deux heures en classe (sensibilisation à une pratique artistique par un intervenant professionnel), une visite du Théâtre Molière, et bien sûr la sortie au spectacle.

### **→ Pour les collégiens et les lycéens :**

*L'Après-midi Chorégraphique, Circassien ou Théâtral* : dispositifs soutenus et proposés par le rectorat de l'Académie de Montpellier (la DAAC Délégation Académique à l'Action Culturelle) ; il se compose d'un atelier de deux à trois heures animé par les artistes autour de leur esthétique, de leur pratique et par la venue au spectacle des élèves le soir même. La Scène Nationale vous propose de le mettre en place autour de certains spectacles de la saison (cf. fiche de réservation).

Chaque saison le TMS initie des parcours de sensibilisation à destination des lycéens autour d'un ou plusieurs spectacles de la saison.

### **→ Nouveauté – Pass Culture scolaire :**

L'ouverture d'un **Pass Culture scolaire** à destination des collégiens dès la classe de 4<sup>ème</sup> et des lycéens est entrée en application depuis janvier 2022. Ce Pass Culture scolaire est le résultat de l'association entre les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture. Il vient s'ajouter et s'articuler aux autres dispositifs EAC déjà en place : appels à projets académiques et territoriaux. Il concerne les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il comporte deux faces complémentaires et progressives :

- Une part dite **collective**, qui permettra à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe. Cette part s'applique aux élèves de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale.
- Une part **individuelle**, au fonctionnement semblable au Pass +18 ans, applicable à chaque élève, de la classe de la 2<sup>nd</sup> à la Terminale.

Les équipes éducatives sont en charge uniquement de la part dite collective via ADAGE l'application indispensable pour accéder au Pass Culture scolaire.

Concernant cette part collective, deux types d'offres peuvent être proposées : *Les Sorties scolaires* ou de *la Pratique artistique*.



Le TMS vous propose de construire ensemble les parcours de Pratique artistique. N'hésitez pas à directement contacter Marine Lacombe pour initier ces projets autour de la programmation de la Scène Nationale.

## Quelques informations pratiques

Vous pouvez nous transmettre dès à présent vos vœux de spectacles qui seront confirmés à partir du mois de septembre. Les réservations scolaires peuvent être effectuées tout au long de la saison.

### LE BON DE COMMANDE

→ Dès réception de votre bulletin de pré-réservation et après validation de vos vœux, nous vous adresserons un bon de commande à compléter (signé et cacheté par votre chef d'établissement ou l'enseignant(e) référent(e)) et à nous renvoyer par courrier, ou scan dès lors que vous avez votre nombre définitif de places.

Merci de bien préciser, sur ce bon de commande, si la facture doit être libellée au nom de l'établissement ou au Foyer Socio-éducatif, ainsi que votre mode de règlement.

→ Le bon de commande validé doit être retourné à Marine Lacombe du service des relations avec le public. A réception du bon de commande, vos places sont éditées sous facture par le service billetterie.

→ **ATTENTION** : Le bon de commande fait office d'engagement auprès du TMS, scène nationale archipel de Thau. Dès la réception du bon de commande signé, les places sont éditées en billetterie, donc dues et non remboursables.

### TOUT SAVOIR SUR LES BILLETS

→ Edités sur facture, les billets sont soit à retirer auprès de Marine Lacombe soit à la billetterie le soir de votre première représentation.

→ La Scène Nationale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des billets si ceux-ci n'ont pas été donnés au professeur référent.

→ Les professeurs accompagnant les sorties bénéficient de places exonérées (dans la mesure d'un accompagnateur pour 10 élèves). Ils s'engagent de fait à assurer l'encadrement des élèves et de veiller à leur bonne tenue en salle. Cette confiance que nous vous faisons est réelle, nous comptons sur vous !

### LES SOIRS DE SPECTACLES

→ **ESPACE RESTAURATION/BAR** : Le bar du Théâtre Molière vend une restauration légère et des boissons avec et sans alcool. Les élèves peuvent librement acheter de quoi se restaurer si vous les y autorisez. En ce qui concerne l'alcool, sa vente est bien sûr interdite aux mineurs.

→ **PIC-NIC SUR PLACE** : Un repas « tiré du sac » peut être pris au Théâtre Molière au foyer de la Petite salle. L'encadrement en sera à votre charge. Il nous faut par ailleurs en être avisé au moins 48h avant.

→ **LES RENCONTRES** : Après certaine représentation, une rencontre avec l'équipe artistique du spectacle a lieu en bord de scène ou au foyer du Théâtre Molière : nous serons enchantés d'y accueillir les élèves accompagnés.